

## 15.14 Règlements relatifs aux véhicules automobiles et à la circulation routière, 1979

Province ou territoire	Age minimum pour le permis de conduire	Genre de permis <sup>1</sup>	Renouvellement du permis	Protection automobile	Limites de vitesse <sup>2</sup>
Terre-Neuve	16 (motocyclette) 17 (automobile ou camion)	Par classes <sup>1</sup>	Tous les trois ans le jour de l'anniversaire du titulaire	Assurance obligatoire (minimum de \$75,000 pour la responsabilité civile)	90 km/h <sup>2</sup>
Île-du-Prince-Édouard	16	Chauffeur Conducteur	Tous les deux ans à la fin du mois de l'anniversaire du titulaire	Assurance obligatoire Caisse d'indemnisation des victimes d'accident d'automobile	80 km/h
Nouvelle-Écosse	16	Chauffeur Conducteur	Tous les trois ans à la fin du mois de l'anniversaire du titulaire	Caisse d'indemnisation des victimes d'accident d'automobile	80 km/h
Nouveau-Brunswick	16 <sup>3</sup>	Par classes <sup>1</sup>	Tous les deux ans à la fin du mois de l'anniversaire du titulaire	Caisse d'indemnisation des victimes d'accident d'automobile	80 km/h (sauf indication contraire)
Québec	16 (cours de conduite automobile obligatoire) 18 (5 mois avec permis d'apprenti ou cours de conduite)	Par classes <sup>1</sup>	Tous les deux ans: les années impaires pour ceux qui sont nés une année impaire; les années paires pour ceux qui sont nés une année paire	Assurance obligatoire	90 km/h
Ontario	16	Par classes <sup>1</sup>	Tous les trois ans le jour de l'anniversaire du titulaire	Caisse d'indemnisation des victimes d'accident d'automobile	100 km/h (sauf indication contraire)
Manitoba	16 <sup>3</sup>	Par classes <sup>1</sup>	Tous les ans à la fin du mois de l'anniversaire du titulaire	Assurance obligatoire	90 km/h (sauf indication contraire)
Saskatchewan	16 <sup>3</sup>	Par classes <sup>1</sup>	Tous les ans à la fin du mois de l'anniversaire du titulaire	Assurance obligatoire	80 km/h (sauf indication contraire)
Alberta	16 <sup>3</sup>	Conducteur	Tous les cinq ans le jour de l'anniversaire du titulaire <sup>4</sup>	Assurance obligatoire	100 km/h (jour) 90 km/h (nuit) (sauf indication contraire)
Colombie-Britannique	16	Par classes <sup>1</sup>	Tous les cinq ans le jour de l'anniversaire du titulaire	Assurance obligatoire	80 km/h
Yukon	16 <sup>3</sup>	Par classes <sup>1</sup>	Tous les trois ans le jour de l'anniversaire du titulaire <sup>4,5</sup>	Assurance obligatoire (minimum de \$75,000 pour la responsabilité civile et les dommages-intérêts)	90 km/h (sauf indication contraire)
Territoires du Nord-Ouest	16	Par classes <sup>1</sup>	Tous les ans le 31 mars	Assurance obligatoire	90 km/h (sauf indication contraire)

<sup>1</sup>L'octroi de permis de conduire par classes fait partie d'un programme national visant à faire correspondre les aptitudes, l'expérience et les responsabilités du conducteur avec le genre de véhicule conduit, par exemple automobiles, motocyclettes, autobus ou gros camions et semi-remorques. Plusieurs provinces ont adopté ce plan, abandonnant ainsi le permis de chauffeur pour le remplacer par un permis de conduire d'une classe donnée.

<sup>2</sup>Les limites de vitesse sont inférieures dans les cités, villes et villages.

<sup>3</sup>Pour certains types de véhicules, l'âge minimum est de 18 ans.

<sup>4</sup>Tous les ans, lorsqu'il faut produire un rapport médical.

<sup>5</sup>Tous les ans dans le cas des postulants âgés de 70 ans et plus, pour certaines classes de permis.